

## “TRANSFORMATION”- Règlements

Date limite d’inscription : Vendredi le 8 mars 17h

Exposition: Du 11 avril au 31 mai 2013

Prendre note que la version anglaise des règlements est la version officielle et est disponible sur [www.zilberschmuck.com](http://www.zilberschmuck.com)

1. Les candidats doivent être des artistes Canadiens qui travaillent le métal. Les propositions doivent être originales, portables, fabriquées dans le métal et reflétant le thème de l’exposition : l’œuvre doit avoir été réalisée après mai 2012.
2. Les candidats peuvent soumettre jusqu’à 2 pièces pour un seul coût de participation. Ce peut être des sculptures, de l’orfèvrerie ou de la joaillerie.
3. Les pièces doivent être disponibles pour l’exposition chez Zilberschmuck, Toronto, Ontario, du 11 avril au 31 mai 2013.
4. Chaque proposition doit être accompagnée d’une explication de 150 mots ou moins, afin d’expliquer comment la pièce reflète le thème de l’exposition et ce texte doit être dactylographié sur une feuille ne contenant pas le nom du candidat, ni aucune autre trace d’identification. Les candidats devront aussi inclure une version électronique de cette description sur un cd (Fichier PDF ou Word).
5. Les artistes dont les pièces seront sélectionnées donnent la permission que celles-ci soient photographiées. En soumettant leur projet, les artistes donnent à Zilberschmuck le droit de diffuser ces photos pour faire la promotion de l’exposition et la galerie Zilberschmuck.
6. Toutes les propositions doivent être disponibles pour la vente et être à un prix raisonnable. Dans ce contexte de vente, Zilberschmuck retiendra 50% du prix de détail des pièces vendues à 999,99\$ et 40% pour celles de 1000,00\$ et plus. Ces prix n’incluent pas les taxes. Le pourcentage applicable à la vente de l’objet sera payé à l’artiste dans un délai de 30 jours après la clôture de l’exposition.
7. Pendant la durée de l’exposition, les oeuvres relèveront de l’entière responsabilité de Zilberschmuck. Si une pièce est endommagée, la compensation se limitera au cout de la réparation. Dans l’éventualité de perte ou de vol, l’artiste recevra le pourcentage applicable comme si la pièce avait été vendue.

**Coût de participation:** 25,00\$ - Payable en argent ou par chèque libellé à Zilberschmuck. Les coûts sont non-remboursables. Ne pas envoyer d’argent comptant par la poste.

### **Instructions pour l’emballage:**

Les œuvres doivent être emballées dans une boîte contenant les coordonnées de l’artiste, le texte explicatif sur papier et un CD avec la version électronique, un chèque couvrant les coûts de participation. Vous devez également acquitter les frais de poste pour le retour (pour une estimation des frais de poste, visiter [www.canadapost.ca](http://www.canadapost.ca). Vous pouvez envoyer des timbres, une enveloppe prépayée ou faire un autre chèque. L’emballage doit être assez résistant pour supporter le voyage aller-retour par la poste. Zilberschmuck ne prend aucune responsabilité concernant les pièces endommagées, mal emballées ou perdues pendant la livraison vers Zilberschmuck et à leur retour. Assurez vos pièces convenablement. Des arrangements peuvent être pris si vous désirez venir chercher votre pièce directement.

### **Date de tombée:**

Envoyez vos pièces d’ici le 8 mars 2013 inclusivement. Zilberschmuck n’est pas responsable des retards de la poste, allouez quelques jours pour la livraison. Envoyez les pièces à l’adresse suivante :

Zilberschmuck, a/s: Cheryl Fraser, 910 Kingston Road, Toronto, ON, M4E 1S5.

Vous pouvez également téléphoner pour prendre des arrangements pour la livraison sur place (416)699-6000.

### **Des prix seront offerts pour ces catégories :**

Grand prix de l’exposition

Prix pour la meilleure pièce d’orfèvrerie

Prix de la meilleure utilisation de gemmes ou de perles

Prix de la meilleure innovation design

Prix de la meilleure réalisation technique

Mentions honorifiques